

En France, un département (1) (le département du Nord) dépense chaque année, sur les deux tiers des terres qu'il renferme, la somme d'un million de francs, en chaux, marne, cendres de mer, cendres de tourbe et de houille, etc. Aussi les récoltes qui s'y font sont-elles toujours abondantes et très-abondantes, tellement que ce serait un fait des plus étonnants, si l'on n'en voyait la cause dans les amendements que l'on emploie si abondamment. Ainsi c'est aux amendements que les habitants de ce pays la doivent leurs abondantes récoltes; néanmoins il ne faut pas croire que ces amendements puissent être pris sans choix; au contraire, il faut un choix et un choix bien judicieux pour leur faire produire tous les effets heureux qu'on a lieu d'en attendre.

Cependant avant de faire ce choix, il y a une autre considération, c'est une considération préliminaire et indispensable. Cette considération consiste dans l'examen de la nature de la terre que l'on se propose d'amender. Car si une terre est une terre grasse, l'amendement ne sera pas le même que pour une terre formée de sable. Il est donc de la plus grande nécessité de bien déterminer la qualité de la terre; cela fait, on cherche la substance propre à servir d'amendement; cet amendement doit, règle générale, se chercher à la moindre distance possible du terrain qu'il doit rendre propre à la culture. Souvent même cet amendement se trouve, par un bienfait de la Providence, être sur la terre même qui est si peu fertile; on le trouve quelquefois dans un endroit abandonné, et plus souvent sous la première couche de terre. Ceci nous rappelle la méthode suivie en bien des endroits par rapport aux labours; on y emploie des charrues armées de soc qui entrent profon-

dément en terre, et souvent sans y penser on amende ainsi la couche supérieure; car celle-ci recouvrait la matière propre à la rendre fertile.

Il y a différentes sortes d'amendements; les amendements par le mélange des terres, les amendements que l'on appelle stimulants, et les amendements dits calcaires.

Il n'est guère nécessaire de définir les premiers; cela se comprend par soi-même; mais il n'en est pas ainsi des seconds et des troisièmes.

Les amendements stimulants sont des substances qui ne seront pas seulement à donner à la terre avec laquelle on les mélange la faculté de pouvoir simplement convenir à la culture; mais ils servent encore à engraisser beaucoup le sol auquel on les ajoute.

Les amendements calcaires sont des matières qui contiennent de la chaux. Il y a des amendements calcaires qui sont aussi amendements, par exemple le plâtre.

On voit par ce qui précède que certaines matières peuvent amender et stimuler en même temps; c'est souvent un grand avantage, et un avantage qu'il ne faut pas négliger. Il est donc utile de bien connaître les propriétés de quelques-unes des matières les plus généralement répandues; afin de pouvoir en user sagement et avantageusement. Nous allons essayer de le faire connaître le plus brièvement possible et de la manière la plus claire que nous pourrons.

Les amendements calcaires, par lesquels nous croyons devoir commencer de préférence aux amendements stimulants, sont les coquillades, les débris de démolition, la marne et la chaux.

La chaux s'emploie dans les terrains sablonneux, les sols d'argile et de silice; les terres où croissent d'eux-mêmes la fougère, l'avoine-à-chapelet, le chiendent, l'o-

(1) Département peut, si l'on veut, se rendre par comté.—Note de l'Éditeur.